



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question au Gouvernement n° 231

## Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jacques Rebillard.

M. Jacques Rebillard. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, le mardi 9 décembre 1997, les éleveurs du bassin allaitant, les éleveurs des races à viande bovines et ovines, regroupant vingt-cinq départements du centre de la France, se retrouveront à Charolles, en Saône-et-Loire.

Cinq mille éleveurs sont attendus pour exprimer leur inquiétude face à la réforme de la politique agricole commune et pour faire entendre leur voix à Bruxelles.

Ils veulent faire reconnaître un mode d'agriculture peu intensif qui contribue largement à l'entretien du milieu rural et qui aménage le territoire. Ils s'inquiètent de savoir où les conduira cette réforme. Où va-t-on ? Faut-il qu'il n'y ait plus, comme dans le commerce, que des grandes surfaces avec leur cohorte de salariés à temps partiel ? Alors que le mal-être se développe en périphérie des villes, veut-on continuer à vider les campagnes ?

A l'occasion de cette grande rencontre, monsieur le ministre, quel message souhaitez-vous adresser à ces éleveurs et aux habitants du centre de la France, qui se mobilisent pour leur mode d'agriculture et leur identité ? (Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Louis Le Penec, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, j'ai déjà eu l'occasion de dire dans cette enceinte en quoi les propositions du «paquet Santer» n'étaient pas à la mesure de l'enjeu, singulièrement s'agissant de la production bovine.

M. André Billardon et M. Henri Nallet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Ces propositions n'amélioreront pas la situation de l'élevage bovin et contribueront à l'affaiblissement de l'élevage extensif. La suppression des achats publics à l'intervention est prévue, ce qui ne permettra pas un rééquilibrage entre l'offre et la demande.

J'ai expliqué en quoi la baisse de prix proposée apparaissait déséquilibrée au détriment de l'élevage extensif.

M. André Billardon et M. Henri Nallet. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En outre, cette baisse de prix doit être intégralement et équitablement compensée, voire davantage s'agissant des productions allaitantes.

M. Martin Malvy. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Par ailleurs, si l'on veut donner à l'agriculture une fonction d'occupation du territoire, il convient non seulement que soit renforcée la prime à l'herbe que vous évoquiez, mais que soit instauré un système qui prenne en compte, dans une augmentation de prix, ce qui est hectare de pâturage qui sert à la nourriture.

J'ajoute, et c'est une grande attente de nos éleveurs, que l'indemnité compensatoire de handicap naturel doit être revalorisée, surtout pour les zones difficiles, je pense notamment aux zones de montagne.

Il y a là, j'en suis convaincu, un message d'espoir que les éleveurs sauront entendre. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical Citoyen et Vert.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Rebillard](#)

**Circonscription** : Saône-et-Loire (2<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 231

**Rubrique** : Élevage

**Ministère interrogé** : agriculture et pêche

**Ministère attributaire** : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 4 décembre 1997, page 6874

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 décembre 1997